

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus sont placées, dans chaque département, sous la présidence du Président du Conseil départemental et sous la vice-présidence du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé PACA.

Elles ont désormais la possibilité de soutenir des actions collectives de prévention pour les résidents en EHPAD.

La conférence des financeurs des Bouches-du-Rhône a opté, à l'unanimité de ses membres, pour l'ouverture d'actions collectives de prévention aux résidents des EHPAD publics ou privés (à but lucratif ou non) au titre de 2019, dans un cadre budgétaire inchangé.

Cette démarche est lancée sous la forme d'un appel à candidatures dont vous trouverez toutes les modalités de participation à l'aide du cahier des charges et de la fiche de présentation de l'action.

Nous formulons le souhait que cette disposition de financement au projet participe à l'effort collectif renforcé du volet préventif du mieux-être et du mieux- vieillir des personnes que vous accueillez dans vos établissements.

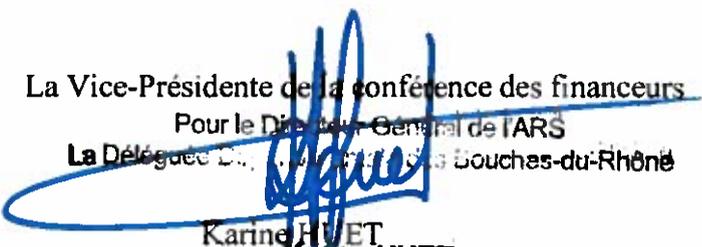
Nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Directeurs, nos salutations distinguées.

Le Président de la conférence des financeurs



Maurice REY

La Vice-Présidente de la conférence des financeurs  
Pour le Directeur Général de l'ARS  
La Déléguée D. . . . . des Bouches-du-Rhône



Karine HUET  
Karine HUET